

**Non-opposition à une concentration notifiée**

(Affaire n° COMP/M.3048 — SUOMEN REHU OY/KEMIRA AGRO OY/HANKKIJA-  
MAATALOUS OY/MOVERE OY)

(2004/C 175/04)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Le 30 janvier 2003, la Commission a décidé de ne pas s'opposer à la concentration notifiée susmentionnée et de la déclarer compatible avec le marché commun. Cette décision est basée sur l'article 6, paragraphe 1, point b), du règlement (CEE) n° 4064/89 du Conseil. Le texte intégral de la décision est disponible seulement en finnois et sera rendu public après suppression des secrets d'affaires qu'il puisse contenir. Il sera disponible:

- dans la section «concurrence» du site Internet europa (<http://europa.eu.int/comm/competition/mergers/cases/>) gratuitement. Ce site Internet propose plusieurs outils pour aider à localiser des décisions de concentrations individuelles, tel qu'un index par société, par numéro de cas, par date et par secteur d'activité.
- en support électronique dans la version «CEN» de la base de données CELEX; il porte le numéro de document 304M3048. CELEX est le système de documentation automatisée du droit communautaire. Pour plus d'informations

**CELEX: information abonnée**

[http://publications.eu.int/general/en/eulaw\\_en.htm](http://publications.eu.int/general/en/eulaw_en.htm)

---